

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE-RENDU DU</b> <b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE 16 JUILLET 2015</b></p>
--

Le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni le :

**Judi 16 juillet 2015 à 18 heures**  
**Centre d'Animation Lorin de La Croix - Salle Balzac**  
**Rue Edouard ANDRE - LA CROIX EN TOURAINE**

**ORDRE DU JOUR :**

1. Procès-Verbal du Précédent conseil communautaire
2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir - Articles L2122-22 & L4211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
3. Zones d'Activités communautaires
  - a. ZA de Sublaines - Bois Gaulpied
    - i. Avenant au marché de Maitrise d'œuvre
    - ii. Zone d'Aménagement Concerté : adoption du dossier de Réalisation
  - b. Extension de la ZA de Bois Pataud - Civray de Touraine
    - i. Commercialisation de terrains
4. BVC Développement
  - a. Octroi de subventions
  - b. Avenant à la convention avec la CCI
5. Boucles Cyclables
  - a. Groupement de commandes
  - b. Indre à vélo - convention communication
6. Aménagement Numérique
  - a. Convention avec la société R Lan
7. Tourisme
  - a. Aménagement et mise aux Normes de l'Office de Tourisme à Bléré
    - i. Maitrise d'œuvre
  - b. Schéma de développement touristique pour déterminer la faisabilité technique et financière de mise en œuvre d'une politique « tourisme » sur le territoire de la CCBVC
    - i. Autorisation à signer le marché
8. Transports Scolaires
  - a. Convention de délégation de compétence avec le Conseil Départemental
    - i. Avenant 5
  - b. Marchés de transports scolaires
    - i. Avenants
9. Enfance - Accueils de Loisirs sans hébergement
  - a. Athée sur Cher - Rentrée scolaire 2015-2016
  - b. ALSH multi-sites - Rentrée scolaire 2015-2016 - Création de postes
  - c. Règlement commun de fonctionnement
  - d. Courçay - Association Puzzle
  - e. Conventions de Mise à disposition des locaux
  - f. Groupement de commandes « fabrication des repas pour les services de restauration scolaire et pour les accueils de loisirs »
    - i. Autorisation à signer le Marché
10. Accueil Jeunes Communautaire
  - a. Projet Eurockéennes
11. Projet Educatif territorial
  - a. Adoption
12. Finances
  - a. Décisions modificatives aux budgets
  - b. Admissions en non-valeur

- 13. Ecoles de Musique**
  - a. Subventions de fonctionnement 2015
- 14. Equipements Sportifs**
  - a. Convention d'utilisation des Equipements sportifs
- 15. Marchés Publics**
  - a. Siège Social
  - b. Micro Crèches
- 16. Equipements sportifs communaux – demande de subventions**
  - a. Commune de Dierre
  - b. Commune de Bléré
- 17. Habitat**
  - a. Demande de subvention 2015 - ASHAJ
- 18. Aires d'accueil des Gens du Voyage**
  - a. Modification du règlement intérieur
- 19. Syndicat Intercommunal de Bléré Val de Cher**
  - a. Intervention de Monsieur LOUAULT
- 20. Syndicat mixte du SCOT ABC**
  - a. Changement de délégués
- 21. Commissions et Comités**
- 22. Questions Diverses**

La Présidente,  
Jocelyne COCHIN

## Compte rendu du 16 juillet 2015

L'An deux mil quinze, le seize juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre Lorin de La Croix, Salle Balzac, à La Croix en Touraine, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

### **Etaient présents :**

**Athée sur Cher** : Mme Marie-Christine RICHER – M. Jean-Jacques MARTIN - Mme Pierrette AVENET –

Absent excusé : M. Christian MARCHAND, pouvoir à M. Jean Jacques MARTIN

**Bléré** : M. Daniel LABARONNE - M. Jean-Pierre BOUVIER – Mme Emmanuelle BAGAS - M. Jean-Claude OMONT - Mme Sylvie DUFRAISSE - Mme Nicole DALAUDIER – M. Jean-Jacques REUILLON - Mme Gisèle PAPIN

**Céré la Ronde** : M. Jacques DUVIVIER – M. Philippe CAUBEL

**Chenonceaux** : Mme Maryse COUILLARD -

Absent excusé : M. Sébastien HILLAIRET

**Chisseaux** : M. Franck AUGIAS – Mme Annie BECHON

**Cigogné** : M. Jean-Jacques de SMET – M. Vincent LOUAULT

**Civray de Touraine** : M. Michel JEZY - Mme Fanny HERMANGE

Absent excusé : M. Alain BERNARD

**Courçay** : M. Jean-François BISTER - Mme Béatrice BOYER

**Dierre** : M. Jacques JAMIN

Absent excusé : M. Max BESNARD, pouvoir à M. Jacques JAMIN

**Epeigné les Bois** : M. Christian PERCEVAULT – M. Michel MERGOT

**Francueil** : M. Jean-Louis CHERY – Mme Aurélie PASTOR

**La Croix en Touraine** : Mme Jocelyne COCHIN - M. Jean Pierre BOIVIN –

Absent excusé : M. Patrick GOUGEON, pouvoir à M. Michel JEZY

**Luzillé** : M. Jacky GAUVIN

Absent excusé : M. Jean Marc BELORGEY

**Saint Martin le Beau** : M. Jean Yves AUDIGOU – Mme Angélique DELAHAYE - M. Alain SCHNEL – M. Jean Michel UHART

Absente excusée : Mme Corinne JALLAIS

**Sublaines** : M. Jérôme JARRY

Absent excusé : M. Christian FOUASSIER, pouvoir à Mme Jocelyne COCHIN

Le quorum est atteint, le conseil communautaire peut débiter

Secrétaire de Séance : Mme Béatrice BOYER

### **1. Approbation du Procès-Verbal de la précédente réunion**

Le conseil communautaire doit adopter le Procès Verbal de la précédente réunion. Celui-ci est joint à la convocation.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le PV du précédent conseil.**

### **2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir – Articles L2122-22 & L5211-2 du code Général des Collectivités Territoriales**

Ce point est une information qui ne fait pas l'objet d'un vote :

- **2015-039** autorisant la signature d'un contrat d'un an à partir du 1<sup>er</sup> août 2015, renouvelable dans la limite de 3 ans, pour l'entretien complet du complexe sportif des Longérons, et l'entretien partiel des Aigremonts. Le Cout mensuel de la Prestation est de 718.62 € TTC. L'intervention ponctuelle sur les vitrages du complexe des Aigremonts, sur demande, est prévue pour un coût forfaitaire de 235,94 € TTC l'intervention
- **2015-040** autorisant la signature d'une convention avec la Société Restauval pour la fourniture de repas et de goûters pour la période d'ouverture estivale de l'ALSH situé à Luzillé, selon le tarif suivant 3,92 € TTC
- **2015-041** autorisant la signature d'un avenant avec la Société Net VLM, dans le cadre du Lot n°2 « Système de gestion informatisée des déchetteries » du marché des Déchetteries. Le montant de l'avenant est de 130 € HT mensuels. Il permet de mettre en place le système de facturation selon le protocole PESV2.

- **2015-042** autorisant la signature du Marché avec l'entreprise NVS Environnement pour la Prestation de Nettoyage des conteneurs d'apport volontaire sur le territoire de la communauté de communes. Le marché a été lancé en groupement de commandes avec la CC du Val d'Amboise. La durée du marché est de 1 an renouvelable 2 fois une année. Le cout annuel de la prestation est de 8 040 € HT

Arrivée de Monsieur REUILLON à 18h14.

### **3. Zones d'Activités communautaires**

Arrivée de Monsieur LOUAULT à 18h16.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur DUVIVIER.

#### **a. Zone d'Activités de Sublaines – Bois Gaulpied**

##### **i. Marché de maîtrise d'œuvre – avenant**

Monsieur DUVIVIER présente :

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la première tranche d'aménagement du site, située sur la Commune de Sublaines, avait été confié au groupement Olivier STRIBLEN sas – ASTEC – THEMA ENVIRONNEMENT.

La société ASTEC vient d'être mise en liquidation judiciaire. Ainsi, le mandataire du groupement, la société Olivier STRIBLEN sas, propose la société INEVIA, en tant que cotraitant et en remplacement du bureau d'études ASTEC.

Un avenant doit être signé entre les différentes parties pour acter ce changement de cotraitant. Il n'y a aucune incidence financière sur le marché.

Ainsi, la Présidente ou le Vice-président délégué doivent être autorisés, par le conseil communautaire, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

##### **ii. Zone d'Aménagement Concerté**

###### **• Dossier de réalisation de ZAC**

Monsieur DUVIVIER présente :

Dans le cadre de sa compétence « développement économique », la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher a procédé à la création de la zone d'activités de Sublaines – Bois Gaulpied.

La Communauté de Communes a eu recours à deux procédures d'urbanisme distinctes pour la création de ce site d'activités :

- 1ère tranche sur la Commune de Sublaines : permis d'aménager ;
- 2ième tranche sur la Commune de Bléré : procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Afin d'anticiper le développement de la zone d'activités, la procédure de ZAC, sur la commune de Bléré, a été lancée et l'ensemble des études Loi sur l'Eau et Etude d'impact ont été réalisées sur le périmètre global du site.

La procédure de ZAC comporte 3 étapes :

- La concertation préalable :

Une exposition présentant les grandes orientations du projet a été visible au siège de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher du 17 janvier 2011 au 18 février 2011 inclus.

Pour permettre aux habitants de s'exprimer sur le projet et de participer aux débats, une réunion publique s'était tenue le Lundi 31 Janvier 2011, à Sublaines.

- Le dossier de création de ZAC :

Il a été approuvé par le conseil communautaire en octobre 2011.

- Le dossier de réalisation de ZAC :

Il doit être approuvé par le conseil communautaire.

Le projet de ZAC doit être compatible avec l'économie générale du PLU de la Commune. Une révision simplifiée du PLU pour ouvrir la zone à l'urbanisation a été lancée par la Commune de Bléré et le conseil municipal de Bléré a approuvé le projet lors de sa séance du 12 mai 2015.

La Communauté de Communes peut, maintenant, approuver son dossier de réalisation de ZAC.

Conformément à l'article R.311-7 du Code de l'Urbanisme, le dossier de réalisation de ZAC, joint en annexe (**sur support informatique – clé USB**) se compose comme suit :

- Programme des Equipements Publics à réaliser dans la zone (PEP) : Il comprend l'ensemble des infrastructures et aménagements nécessaires à la viabilisation des terrains.
- Programme Global des Constructions à édifier dans la zone (PGC) : Il vise à accueillir des activités logistiques, industrielles, artisanales et de services pour une surface de plancher globale de 320 000 m<sup>2</sup>. Un pôle de services aux entreprises sera également développé, soit par la collectivité, soit par un porteur de projet.
- Modalités Prévisionnelles de Financement échelonnées dans le temps (MPF) : Les dépenses sont estimées à 8 614 672 € HT.

Les MPF sont échelonnées sur deux phases déterminées en fonction de la faisabilité technique (gestion des eaux pluviales et usées) :

- o Une première phase sur le secteur Est le long de la RD 31 pour une surface cessible de 20,05 ha.
- o Une seconde phase sur le secteur Ouest de la ZAC pour une surface cessible de 20,25 ha.

Cette pièce du dossier fait état d'estimations prévisionnelles : elles seront actualisées à chaque étape opérationnelle du projet.

- Compléments à l'étude d'impact, en réponse à l'avis de l'autorité environnementale. Cette pièce prend également en compte les études menées au titre de la loi sur l'Eau.

Il est à noter que, chaque année, la ZAC fera l'objet d'un compte rendu annuel d'activités qui sera présenté en conseil communautaire, et qui fera l'objet d'un vote de l'Assemblée.

Ainsi, une délibération doit être prise pour approuver le dossier de réalisation de ZAC, concernant la ZA de Sublaines – Bois Gaulpied et autoriser la Présidente ou le Vice-président délégué à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Départ de Madame COUILLARD à 18h20.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE le dossier de réalisation de ZAC,**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

**b. Extension de la Zone d'Activités de Bois Pataud à Civray-de-Touraine**

**i. Commercialisation de terrains**

**• Projet de la SCI VARANIMO**

Monsieur DUVIVIER présente :

Monsieur VARANNE, gérant de la SCI VARANIMO, lors d'un rendez-vous à la CCBVC, a confirmé son souhait d'acquérir un terrain de 2 025 m<sup>2</sup> (parcelle YD127) sur le site de l'extension de la ZA de Bois Pataud à Civray de Touraine.

Son projet immobilier porte sur la construction d'un bâtiment de 250 m<sup>2</sup> environ composé de 2 modules

- Un module destiné à être loué à un mécanicien ;
- Un module destiné à l'entreprise AVE DISTRIBUTION. Le bâtiment servirait d'entrepôt pour le stock. La société est spécialisée dans la livraison de tout produit lourd (pack d'eau, de soda, etc.) mais aussi de produit divers (hygiène et entretien, pétrole domestique, bouteille de gaz, produits animaliers, etc.). Le gérant de la société est le fils de Monsieur VARANNE.

La commission des affaires économiques, lors de sa réunion du 29 juin 2015, a donné un avis favorable à cette cession.

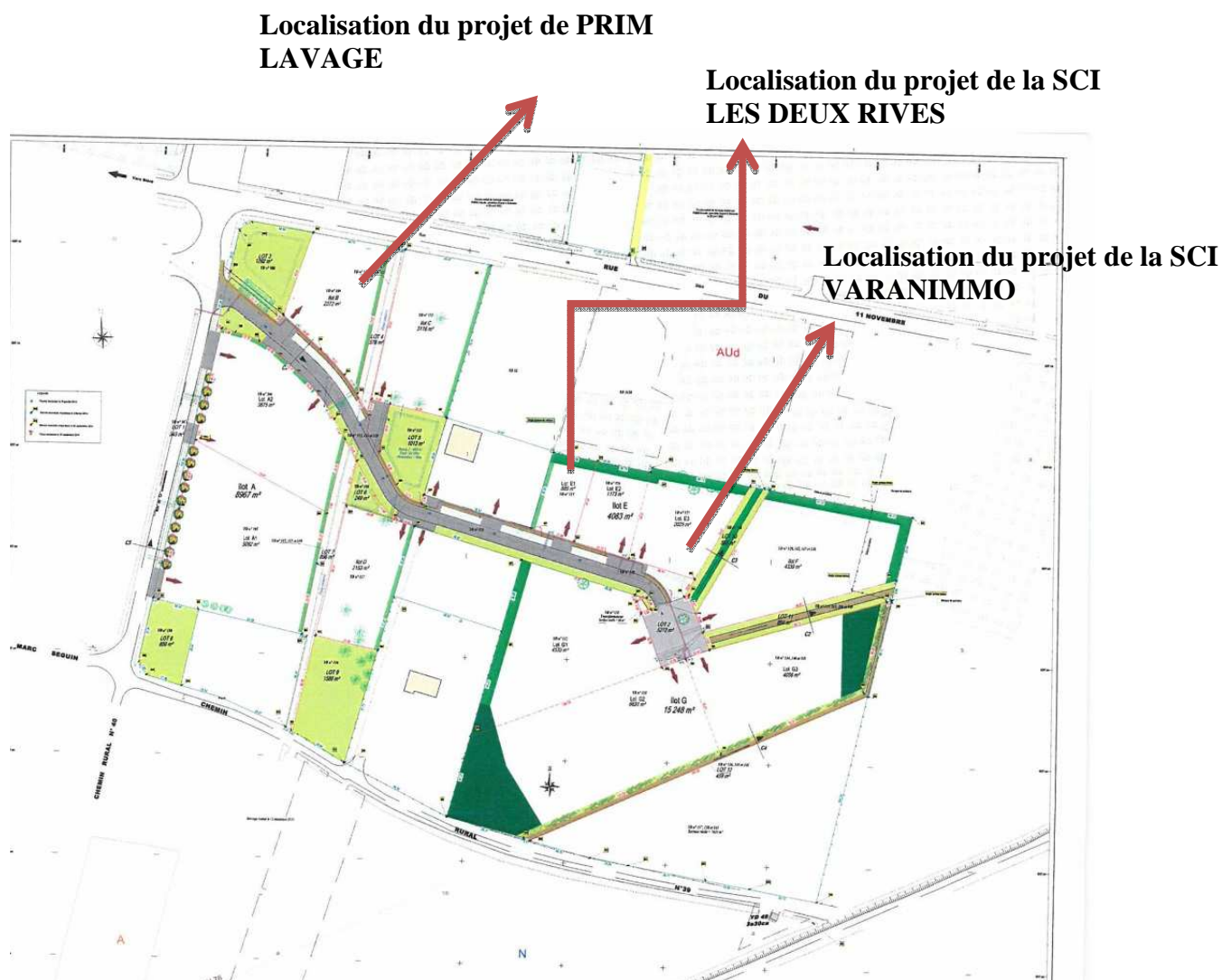
Le prix se décompose comme suit :

Surface terrain (parcelle)	Prix vente HT au m <sup>2</sup>	Prix vente TTC au m <sup>2</sup>	Coût total HT	Coût total TTC
2 025 m <sup>2</sup>	20 €	23,34 €	40 500 €	47 263,50 €

Il est précisé qu'il est appliqué une TVA sur marge pour la cession du terrain.

Une délibération doit être prise pour autoriser la Présidente ou le Vice-président à signer tout document relatif à cette cession de terrain.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président à signer tous les documents relatifs à cette cession de terrain.**



• **Projet de l'entreprise PRIM LAVAGE**

Monsieur DUVIVIER présente :

Lors du conseil communautaire du 17 juillet 2014, une délibération a été prise pour céder un terrain à l'entreprise PRIM LAVAGE pour l'implantation d'une station de lavage.

Le projet immobilier sera finalement porté par une SCI, la SCI SERMOCIS. Ainsi, une nouvelle délibération doit être prise en ce sens pour autoriser la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Il convient de noter que le terrain est cadastré section YD numéro 109 d'une surface de 2 372 m<sup>2</sup>.

Le prix se décompose comme suit :

Surface terrain (parcelle)	Prix vente HT au m <sup>2</sup>	Prix vente TTC au m <sup>2</sup>	Coût total HT	Coût total TTC
2 372 m <sup>2</sup>	20 €	23,34 €	47 440 €	55 362,48 €

Il est précisé qu'il est appliqué une TVA sur marge pour la cession du terrain.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président à signer tous les documents relatifs à cette cession de terrain.**

- **Projet de la SCI LES DEUX RIVES**

Monsieur DUVIVIER présente :

Lors du conseil communautaire du 18 décembre 2014, une délibération a été prise pour céder un terrain à la SCI LES DEUX RIVES pour l'implantation d'un bâtiment d'activités pour l'entreprise GUIBOUT (activité de plâtrerie – isolation).

Suite au bornage du terrain et à la division parcellaire, le numéro de parcelle a changé. Ainsi, une nouvelle délibération doit être prise en ce sens pour autoriser la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Il convient de noter que le terrain est cadastré section YD numéro 125 d'une surface de 885 m<sup>2</sup>.

Le prix se décompose comme suit :

Surface terrain (parcelle)	Prix vente HT au m <sup>2</sup>	Prix vente TTC au m <sup>2</sup>	Coût total HT	Coût total TTC
885 m <sup>2</sup>	20 €	23,34 €	17 700 €	20 655,90 €

Il est précisé qu'il est appliqué une TVA sur marge pour la cession du terrain.

Retour de Madame COUILLARD à 18h25.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président à signer tous les documents relatifs à cette cession de terrain.**

- **Projet SOGAREP**

Monsieur DUVIVIER présente :

Lors du dernier conseil communautaire, une délibération a été prise concernant la cession d'un terrain permettant l'implantation dans des nouveaux locaux de la société SOGAREP.

Le promoteur immobilier (le groupe CONDATE) vient de nous informer que l'acquisition du terrain se fera par la SCI S TOURS 2006. L'investisseur initial (PARK INVEST) s'est retiré du dossier.

Il convient de noter que le terrain est formé des parcelles cadastrées section YD numéros 133 – 134 – 140 – 145 d'une surface de 10 687 m<sup>2</sup>.

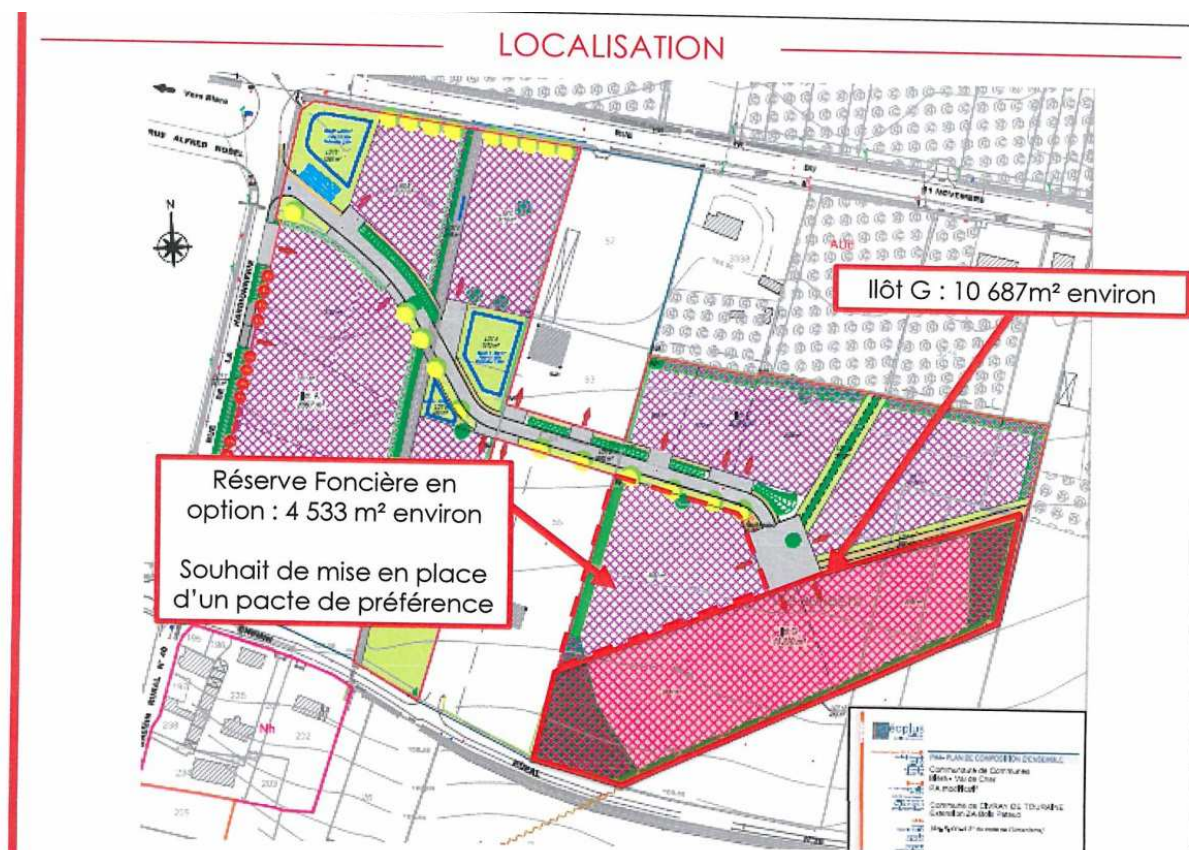
Le prix se décompose comme suit :

Surface terrain (parcelle)	Prix vente HT au m <sup>2</sup>	Prix vente TTC au m <sup>2</sup>	Coût total HT	Coût total TTC
10 687 m <sup>2</sup>	20 €	23,34 €	213 740 €	249 434,58 €

Il est précisé qu'il est appliqué une TVA sur marge pour la cession du terrain.

Ainsi, une nouvelle délibération doit être prise pour acter le changement d'acquéreur et autoriser la Présidente ou le Vice-Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente ou le Vice-président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**



#### 4. BVC Développement

##### a. Octroi de subvention

Monsieur DUVIVIER présente :

BVC Développement est un dispositif d'aides financières à destination des entreprises qui ont des projets d'investissements et qui répondent aux critères suivants :

- entreprises artisanales inscrites (ou en cours d'inscription) au Répertoire des Métiers ;
- entreprises de commerce ou prestataires de services inscrits (ou en cours d'inscription) au Registre du Commerce et des Sociétés ;
- qui réalisent un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 000 000 euros HT ;
- qui ont à jour de leurs charges fiscales et de leurs cotisations sociales.

Le comité de pilotage de BVC Développement s'est réuni le 7 juillet 2015 pour examiner 3 nouveaux dossiers de demande de subvention.

Un avis favorable a été émis pour chacun des dossiers.

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire de délibérer pour l'octroi de subvention sur la base du tableau suivant :

Nom entreprise	YOURTE AND SPA	FONDERIE DE LA VARENNE	MARIE FLEURY
Commune	Chisseaux	Chisseaux	Saint Martin le Beau
Activité	Hébergements touristiques	Fonderie	Institut de beauté
Nature des investissements	Aménagement d'un point snack	Installation d'un chantier semi-automatisé	Travaux d'aménagement du local professionnel
Montant HT total de l'investissement	8 485,13 €	80 090 €	9 155 €
Montant HT de l'investissement éligible	7 205,47 €	10 000 €	5 775 €
Taux de subvention	20 %	30 % (projet de création d'un emploi)	20 %
Montant sollicité	1 440 €	3 000 €	1 150 €



Une délibération doit être prise pour autoriser la Présidente ou le Vice-président délégué à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, OCTROIE les subventions d'investissement aux entreprises listées ci-dessus.**

**b. Avenant à la convention avec la CCI**

Monsieur DUVIVIER présente :

Les dossiers de demande de subvention sont instruits par les chambres consulaires comme cela est indiqué à l'article 6 du règlement de BVC Développement :

« En fonction de son activité (code APE), le porteur de projet sera orienté vers la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou la Chambre de Commerce et d'Industrie qui auront la charge de l'instruction technique et financière. La Communauté de Commune assurera la coordination administrative des dossiers ».

La CCI a informé la CCBVC qu'elle souhaitait mettre en place de nouvelles modalités d'intervention pour les dossiers de demande de subvention tels que BVC Développement.

L'objectif est d'harmoniser les pratiques entre les chambres consulaires.

Ainsi, il est proposé de modifier la convention signée avec la CCI pour les dossiers BVC Développement en indiquant que : « La Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine facturera, à la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher, 300 € TTC pour tout dossier examiné et présenté au Comité de Pilotage ».

Pour information, ces modalités d'intervention correspondent à celles que pratiquent déjà la CCI sur d'autres dispositifs (OCMACS, Atout Eco 37, CAP développement / CAP création).

Toutefois, à la demande de la commission affaires économiques et tourisme, il est précisé dans le projet de convention joint à la présente convocation, que la CCBVC se réserve la possibilité d'instruire, en interne, la demande de subvention si la Présidente ou le Vice-président en juge l'opportunité.

Le conseil communautaire doit délibérer sur le projet d'avenant et autoriser la Présidente ou le Vice-président délégué à signer les pièces afférentes à ce dossier.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente ou le Vice-président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

**5. Boucles cyclables**

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur CHERY.

**a. Boucles cyclables communautaires et intercommunautaires**

**i. Groupement de commandes – désignation des membres de la CAO spéciale**

Monsieur CHERY présente :

Pour la réalisation d'itinéraires cyclotouristiques, un groupement de commande a été passé avec les Communautés de Communes du Val d'Amboise et du Cher à la Loire.

Un marché pour la réalisation de plaquettes de communication vient d'être lancé et il convient de nommer un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la CCBVC à la CAO spécifique au groupement de commande.

Le conseil communautaire doit délibérer pour entériner le choix des membres de la CAO spécifique au groupement de commande.

Monsieur CHERY se propose comme titulaire, et propose Monsieur AUDIGOU comme suppléant,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNER Monsieur CHERY, en tant que titulaire, et Monsieur AUDIGOU, en tant que suppléant, membres de cette CAO spécifique.**

**b. Indre à Vélo**

**i. Convention « Communication »**

Monsieur CHERY présente :

Inauguré en juillet 2010, l'Indre à Vélo est un itinéraire cyclo touristique de 100 kilomètres reliant Azay-le-Rideau à Loches, avec une antenne Loches-Chenonceau. Fruit d'une coopération portée par les

Communautés de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau, du Val de l'Indre, Loches Développement et de Bléré Val de Cher, l'Indre à Vélo se veut être une offre complémentaire à la Loire à Vélo.

Cet itinéraire permet de découvrir la vallée touristique de l'Indre et les richesses de son paysage et de son patrimoine. Pour cela, une signalétique appropriée et des documents de promotion ont été réalisés (carnet de route et site Internet). Depuis 2013 une action d'animation annuelle de l'itinéraire a été mise en place à travers l'organisation de la manifestation de l'Indre à Vélo en Fête.

L'Indre à Vélo franchit un nouveau cap en devenant un itinéraire interdépartemental de 200 km, via l'extension de son tracé de Loches vers Châteauroux dans l'Indre. Passant à proximité du Parc Naturel Régional de la Brenne, cette extension de 100 km est réalisée en partenariat avec la Communauté de Communes Loches Développement, les Pays Valençay en Berry et Castelroussin Val de l'Indre.

Il est proposé la signature d'une convention, dont le projet est joint, pour :

- Marquer l'engagement de chaque partenaire à contribuer à la promotion de l'itinéraire « Indre à Vélo » selon le plan d'actions proposé pour la période 2015-2017 ;
- Définir les modalités de gouvernance et de fonctionnement pour la partie promotion ;
- Définir les règles de financement communes des actions de promotion de ce circuit cyclotouristique.

Chaque année, comme convenu au moment de la création de l'Indre à vélo, les maîtres d'ouvrage de cet itinéraire mobilisent des crédits budgétaires pour assurer les actions de communication autour de l'itinéraire. Cette convention a pour objectif d'encadrer le volet « communication » de l'opération Indre à Vélo.

Une délibération doit être prise autoriser la Présidente ou le Vice-président délégué à signer la convention.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente ou le Vice-président à signer la convention.**

## **6. Aménagement numérique**

### **a. Convention avec la société RLAN**

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur OMONT.

Monsieur OMONT présente :

L'aménagement numérique du territoire est un facteur d'attractivité notamment en matière de développement économique.

Plusieurs solutions techniques existent pour permettre le déploiement du très haut débit :

- Hertzien (boucle locale radio) ;
- Fibre optique.

Ainsi, la zone d'activités de Sublaines – Bois Gaulpied est desservi en fibre optique.

La société RLAN, spécialisée en déploiement d'antennes hertziennes, souhaite implanter une antenne radio sur la ZA de Sublaines – Bois Gaulpied.

L'objectif est de permettre aux entreprises présentes sur le site un accès au très haut débit en ayant le choix entre plusieurs solutions. Cette antenne permettrait également aux habitants des communes environnantes de pouvoir avoir accès aux offres Très Haut Débit.

La société RLAN a déposé, auprès de la mairie de Sublaines, une demande de déclaration préalable pour la pose d'un pylône de 18 m sur la zone. La DP lui a été accordé en date du 31 mars 2015.

Leurs besoins seraient d'une emprise de 9 m<sup>2</sup> (matérialisée en rouge sur le plan ci-dessous) au sol et avec un raccordement au réseau fibre et électrique de la zone d'activités (un devis a été sollicité, par RLAN, auprès de la société BLUE COMM, exploitant du réseau de fibre optique).



Pour autoriser la mise à disposition à la société RLAN d'une emprise au sol sur la zone d'activités de Sublaines - Bois Gaulpied, une convention doit être signée avec la société RLAN.

La commission aménagement de l'espace, lors de sa réunion du 17 juin 2015, a émis un avis favorable sur la proposition de convention transmise par la société RLAN et jointe à la convocation.

Une délibération doit être prise pour autoriser la Présidente et le Vice-président délégué à signer la convention et toutes les pièces de ce dossier.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente ou le Vice-président à signer la convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.**

## **7. Tourisme**

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur DUVIVIER.

### **a. Aménagement et mise aux normes de l'office de tourisme à Bléré** **i. Marché de maîtrise d'œuvre - autorisation à signer le marché**

Monsieur DUVIVIER présente :

Depuis le 1er janvier 2014, la CCBVC a pris la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion des bâtiments des offices de tourisme situés à Bléré et Chenonceaux ».

La configuration actuelle des locaux de l'office de tourisme à Bléré ne permettant pas une accessibilité des personnes à mobilité réduite, une étude de faisabilité technique et financière pour la mise en accessibilité des locaux actuels de l'office de tourisme a été menée par l'ADAC, à la demande de la CCBVC. Le coût des travaux est estimé à 277 000 € HT.

Une consultation a été lancée en vue de retenir un maître d'œuvre qui sera chargé d'établir le permis de construire et de suivre les travaux pour la mise en accessibilité du bâtiment actuel.

Ainsi, suite à l'analyse des offres, la Commission d'Ouverture et d'Analyse des Plis des Marchés passés en Procédure Adaptée a donné un avis favorable pour l'octroi du marché au cabinet BD ATELIER D'ARCHITECTURE.

Ainsi, une délibération doit être prise par le Conseil Communautaire pour autoriser la Présidente à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente à signer le marché de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

**b. Schéma de développement touristique pour déterminer la faisabilité technique et financière de mise en œuvre d'une politique « tourisme » sur le territoire de la CCBVC.**

**i. Marché Public – autorisation à signer les marchés**

Monsieur DUVIVIER présente :

Le tourisme constitue un véritable enjeu pour le développement économique du territoire de la CCBVC. Ainsi, il a été décidé de lancer une étude pour élaborer un schéma de développement touristique pour déterminer les actions et la gouvernance à mettre en œuvre dans le cadre de la compétence tourisme.

L'étude se présente comme suit :

- Phase 1 – diagnostic : faire un état des lieux de l'offre touristique du territoire ;
- Phase 2 – schéma de développement touristique : élaborer une stratégie pluriannuelle en matière de tourisme.

A l'issue de ces deux phases, et des actions qui auront été proposées dans le cadre du schéma de développement touristique, la CCBVC se réserve la possibilité de mettre en œuvre la phase 3 de l'étude, qui est une tranche conditionnelle du marché.

Cette phase permettrait au bureau d'étude choisi pour la réalisation du marché d'accompagner la CCBVC dans la définition de son champ de compétence en matière de tourisme en fonction des orientations retenues dans le cadre de la phase 2 du marché.

Suite à la consultation et à l'analyse des offres, la Commission d'Ouverture et d'Analyse des Plis des Marchés passés en Procédure Adaptée a donné un avis favorable pour l'octroi du marché au groupement SARL LTM CONSEIL – COLLECTIVITES LOCALES EXPERTISES pour un montant HT de 25 768,75 €.

Madame la Présidente demande à ce que soit ajoutée la possibilité de demander une subvention LEADER pour ce projet.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente ou le Monsieur le Vice-Président à signer toutes les pièces du marché avec l'entreprise.**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente ou le Monsieur le Vice-Président à solliciter une subvention LEADER.**

**8. Transports Scolaires**

Madame la Présidente passe la parole à Madame BECHON.

**a. Convention de délégation de compétences avec le Conseil Départemental**

**i. Avenant n°5.**

Madame BECHON présente :

Lors de sa réunion en date du 28 mai 2015, le Conseil Communautaire a modifié les statuts de la CCBVC en ajoutant, au sein du chapitre « Transports Scolaires », la desserte du Collège « Raoul Rebout » de Montlouis sur Loire, ainsi que la desserte du regroupement pédagogique de Civray de Touraine et Chenonceaux, ceci à compter du 1er septembre 2015.

Il est donc nécessaire de signer un avenant à la Convention de délégation de compétences avec le Conseil Départemental, ceci afin de formaliser ces modifications et que la CCBVC devienne « AO2 » pour l'ensemble de ces dessertes.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente à signer l'avenant à la convention.**

**b. Marché de Transports Scolaires**

**i. Signature de l'avenant n°2 avec le Conseil départemental et la Société Transdev.**

Madame BECHON présente :

Lors de sa réunion en date du 28 mai 2015, le Conseil Communautaire a modifié les statuts de la CCBVC en ajoutant, au sein du chapitre « Transports Scolaires », la desserte du Collège « Raoul Rebout » de Montlouis sur Loire, ceci à compter du 1er septembre 2015.

Cette compétence était assurée par la Commune de Saint Martin le Beau.

Il est donc nécessaire de signer un avenant au marché de « Transports Scolaires », ceci afin de modifier le nom de l'Autorité Organisatrice de transports de Second rang (AO2) pour ce service et de remplacer la Commune de Saint Martin le Beau par la CCBVC.

Par ailleurs, cet avenant acte le fait que le Département paiera directement le Transporteur à partir du 1er septembre 2015, ceci pour le transport des enfants de Saint Martin le Beau vers le Collège de Montlouis sur Loire.

Le conseil communautaire doit se prononcer pour autoriser la signature de cet avenant par Mme la Présidente, ou Mme la Vice-Présidente déléguée.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente à signer l'avenant au marché.**

**ii. Signature de l'avenant n°3 avec le Conseil départemental et la Société Transdev.**

Madame BECHON présente :

Cet avenant acte le fait que le Département paiera directement le Transporteur à partir du 1er septembre 2015, ceci pour l'ensemble des prestations (desserte du Collège d'Esves sur Indre, de Bléré, des Etablissements scolaires d'Amboise et des Primaires de certaines Communes) pour lesquelles la CCBVC est « AO2 » à ce jour.

Le conseil communautaire doit se prononcer pour autoriser la signature de cet avenant par Mme la Présidente, ou Mme la Vice-Présidente déléguée.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente à signer l'avenant.**

**9. Enfance ALSH**

**a. Athée sur Cher : Rentrée scolaire 2015-2016 – modification de la grille tarifaire**

Madame BECHON présente :

Suite au changement d'horaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le Club Loisirs et Culture qui gère l'ALSH situé à Athée sur Cher souhaite modifier les horaires du mercredi afin de commencer l'ALSH à 12h00 et non à 11h45. L'amplitude d'ouverture sera donc de 6.75h (12h-18h45).

Ce changement sera mentionné dans le règlement de fonctionnement.

Concernant la grille tarifaire, il est proposé de conserver la tarification journée pour les vacances. Pour les mercredis, il est proposé de plafonner la demi-journée à 10 euros.

La commission Services à la Population a émis un avis favorable, à l'unanimité, à la grille tarifaire de la rentrée concernant l'ALSH situé à Athée sur Cher.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) – Communauté de Communes de Bléré – Val de cher GRILLE TARIFAIRE (repas compris)			
Quotient Familial		ACCUEIL DU MERCREDI	ACCUEIL DES VACANCES
	Taux d'effort	Athée sur Cher	Athée sur Cher
Horaires ouverture		12h/18h45	7H00/18H45
Amplitude horaire		6,75 h	11,75 h
Prix plancher		2,24€	3,50€
De 0 à 770	1%	Entre 2,24€ et 4,90€	Entre 3,76€ et 8,23€
De 771 et +	1,3%	Entre 6,37€ et 10€	Entre 10,69€ et 16€
Prix plafond		10€	16€

Le Conseil Communautaire doit délibérer sur cette grille tarifaire.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE la nouvelle grille tarifaire.**

**b. ALSH Multi-site - Saint Martin le Beau/Luzillé/La Croix en Touraine : Rentrée scolaire 2015-2016 - Création de postes**

Madame BECHON présente :

Afin d'assurer l'encadrement et l'animation dans l'ALSH communautaire, il est proposé de créer les postes suivants :

- 5 Postes pour l'ALSH situé à Saint Martin le Beau
- 2 Postes pour l'ALSH situé à La Croix en Touraine
- 3 Postes pour l'ALSH situé à Luzillé

Ces postes sont pourvus en fonction des besoins réels. Les postes seraient créés en Contrat d'Engagement Educatif, et pour deux d'entre eux en CDD droit public, et en CAE.

Le conseil doit délibérer sur les créations de ces postes pour l'année scolaire 2015-2016.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE la création de ces postes.**

**c. Règlement commun de fonctionnement des ALSH**

Madame BECHON expose :

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le règlement de fonctionnement commun à tous les ALSH du territoire pour les points suivants :

- Horaires des ALSH
- Modalité d'accueil des enfants hors CCBVC

Ces modifications ont été vues en réseau de directeur ALSH du 16 juin 2015.

La commission Services à la Population a émis un avis favorable, à l'unanimité, aux modifications du règlement de fonctionnement commun des ALSH.

Le Conseil Communautaire doit délibérer sur ce nouveau règlement de fonctionnement, qui est joint à la convocation des élus.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE le nouveau règlement.**

**d. Courçay - Association Puzzle**

Madame BECHON présente :

Un bilan a eu lieu entre la commune de Courçay, la CCBVC et l'association Puzzle pour le bilan de l'ALSH de Courçay et le renouvellement pour la rentrée 2015-2016.

Un document bilan est remis aux membres de la commission. Une moyenne de 13 enfants est constatée pour la fréquentation du centre le mercredi. Le transport entre Cigogné et Courçay est également maintenu.

Il est proposé de renouveler, au vu des effectifs, l'ALSH de Courçay pour la rentrée 2015-2016.

La commission a émis un avis favorable au renouvellement de l'ALSH situé à Courçay et géré par l'association Puzzle.

Le Conseil Communautaire doit autoriser Madame la Présidente ou Mme la Vice-présidente à signer la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'association Puzzle. Le cout de la prestation est de 4 € par jour/enfant, versés mensuellement sur présentation d'un justificatif.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente à signer la convention.**

#### **e. Conventions de mise à disposition des Locaux**

Madame BECHON présente :

Afin d'assurer les différents services des compétences Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, il convient d'établir ou de renouveler des conventions de mise à disposition des locaux à savoir :

- Convention de mise à disposition des locaux avec la commune de Luzillé pour l'ALSH de l'été 2015
- Convention de mise à disposition des locaux avec la commune de Courçay pour l'ALSH à partir de septembre 2015.
- Convention de mise à disposition des locaux avec la commune de La Croix en Touraine pour l'ALSH à partir de septembre 2015.

Il est proposé d'ajouter une clause de reconduction tacite pour ces conventions.

Le Conseil Communautaire doit autoriser Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente à signer toutes les pièces relatives au dossier.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente à signer les pièces relatives au dossier.**

#### **f. Groupement de commandes « fabrication des repas pour les services de restauration scolaire et pour les accueils de Loisirs »**

##### **i. Autorisation à signer le Marché**

Madame BECHON présente :

Un groupement de commandes entre la Communauté de Communes, et les communes de Bléré, Luzillé et Cigogné a été constitué dans le but de retenir un prestataire commun pour la fabrication des repas de restauration scolaire et des ALSH.

Pour la CCBVC, nous sommes concernés par les ALSH situés à Bléré/Civray de Touraine et La Croix en Touraine.

Une commission d'appel d'offres a été constituée et s'est réunie le 9 juillet 2015. Le marché est d'une durée de 1 an, renouvelable 5 fois par période d'une année.

Le résultat du marché est indiqué aux élus lors de la réunion du conseil du 16 juillet via une note complémentaire, la CAO s'étant réunie de nouveau le 10 juillet 2015.

Le conseil communautaire doit autoriser Mme la Présidente ou son représentant à signer le marché à intervenir.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente à signer le marché.**

#### **10. Accueil Jeunes communautaire**

##### **a. Projet Eurockéennes**

Madame BECHON expose :

Une rencontre a eu lieu au sujet d'un projet dans le cadre de l'Accueil jeune communautaire, le 1er juillet 2015 entre les jeunes du territoire et Mme BECHON.

Les jeunes ont exposé leurs projets et sollicité une participation de la CCBVC à un séjour à Belfort du 4 au 8 juillet 2015. Le projet présenté est joint à votre convocation, avec le budget prévisionnel.

Il s'agit d'un séjour où les jeunes participeront à un festival de musique, pourront interviewer les artistes et visiter le patrimoine local dans le cadre des activités de l'Accueil Jeunes communautaire situé à Bléré.

Suite à cette rencontre et à la présentation de ce projet à la Commission Services à la population du 2 juillet 2015, il est proposé que la CCBVC participe selon un prix forfaitaire par enfant, d'un montant de 80 euros (même montant que la participation des familles). Cette participation se fera sur remboursement de frais au CSC.

La commission a émis un avis favorable, à l'unanimité, pour la participation de 80€/jeune de la CCBVC à ce projet soit 400 euros.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE de participer financièrement à ce projet.**

## **11. Projet Educatif Territorial**

### **a. Adoption**

Madame BECHON présente :

Les documents relatifs au PET étaient joints à votre convocation.

Ce projet est une feuille de route pour appliquer une politique globale et cohérente dans les domaines de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Pour rappel, en octobre 2013, les élus ont défini 4 objectifs généraux pour le Projet Educatif Territorial dans le cadre des compétences Petite Enfance, Enfance, Jeunesse de la CCBVC :

- ✓ Développer l'offre d'accueil et de loisirs et la rendre accessible sur tout le territoire
- ✓ Prendre en compte chacun et l'accompagner vers son autonomie et la responsabilisation
- ✓ Susciter l'intérêt, l'engagement et l'implication
- ✓ Favoriser le vivre ensemble

Les structures gestionnaires des compétences de la CCBVC et les partenaires institutionnels ont travaillé sur ces objectifs généraux et ont défini des objectifs plus précis, des actions (déjà appliquées ou en prévision) et des indicateurs d'évaluation. .

Une rencontre a eu lieu le lundi 29 juin entre les structures gestionnaires et les élus afin d'échanger sur ce travail et de valider les axes et modalités d'actions choisis.

Il est proposé que ce projet soit validé en Conseil Communautaire et opérationnel à partir de septembre 2015. Le suivi de ce projet et sa coordination seront très importants. Un comité de pilotage se réunira une fois par an et des comités techniques 2 fois par an.

Le PET est composé de 2 documents :

- Un préambule de constats et contexte
- Un document avec les objectifs

La commission Services à la Population a émis un avis favorable, à l'unanimité, à ce projet éducatif territorial.

Le Conseil Communautaire doit délibérer sur le Projet Educatif territorial et sa mise en application.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE le Projet Educatif Territorial.**

## **12. Finances**

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur AUDIGOU.

### **a. Décisions Modificatives aux Budgets**

#### **i. Budget Annexe Commerces de Proximité**

Monsieur AUDIGOU présente :

Il est proposé au conseil communautaire une modification budgétaire pour ajouter des crédits pour les emprunts (oubli au moment de la constitution du budget) par diminution des crédits en 2313 (crédits qui ne seront pas utilisés) et des dépenses imprévues.

#### **Section de Fonctionnement**

Dépenses				Recettes			
Imputation		Libellé	Montant	Imputation		Libellé	Montant
TOTAL			0 €	TOTAL			

- €



### Section d'Investissement

Dépenses						Recettes							
Imputation					Libellé	Montant	Imputation					Libellé	Montant
D	1641	90	01	R	Emprunt	+ 7500 €							
D	020	90	01	R	Dépenses Imprévues	- 500 €							
D	2313	90	904	R	Travaux	- 7000 €							
TOTAL							TOTAL						

- €

Le conseil communautaire doit délibérer sur cette modification budgétaire.

#### ii. Budget Annexe Transports Scolaires

Il est proposé une modification budgétaire pour mettre des crédits en 6541 (admission en non valeur) en les prenant sur les dépenses imprévues :

### Section de Fonctionnement

Dépenses						Recettes							
Imputation					Libellé	Montant	Imputation					Libellé	Montant
D	6541	25	01	R	Admissions en non Valeur	+ 500 €							
D	022	01	01	R	Dépenses imprévues	- 500 €							
TOTAL						0 €	TOTAL						

- €

### Section d'Investissement

Dépenses						Recettes							
Imputation					Libellé	Montant	Imputation					Libellé	Montant
TOTAL							TOTAL						

- €

Le conseil communautaire doit délibérer sur cette proposition.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE les décisions modificatives aux budgets.**

#### b. Admissions en non valeur

##### i. Budget Annexe REOM Déchets Ménagers et Assimilés

Monsieur AUDIGOU présente :

Monsieur le receveur propose aux élus communautaires d'admettre en non valeur la somme de 6 792.44 € TTC correspondant à des créances non recouvrées sur les ordures ménagères, essentiellement suite à des liquidations d'entreprises.

Il convient de préciser que l'admission en non valeur n'annule pas les factures. Mais il est obligatoire de procéder à l'écriture comptable de cette opération.

##### ii. Budget Annexe Transports Scolaires

Monsieur le receveur propose aux élus communautaires d'admettre en non valeur la somme de 176 € TTC correspondant à des créances non recouvrées sur les transports scolaires.

Il convient de préciser que l'admission en non valeur n'annule pas les factures. Mais il est obligatoire de procéder à l'écriture comptable de cette opération.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE les admissions en non-valeur.**

### **13. Ecoles de Musique**

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur CHERY.

#### **a. Subventions de fonctionnement 2015**

Monsieur CHERY présente :

Le COPIL Ecoles de Musique s'est réuni avant la réunion de la commission afin d'échanger sur les propositions de la commission qui s'est réunie le 27 mai dernier.

Le subventionnement des écoles de musique proposé par le COPIL est de 101 340 € répartis ainsi :

	Demande 2014	Accordé 2014	Demande 2015	Proposition 2015
<b>Athée sur Cher</b>	28 000 €	21 000 €	24 060 €	23 040 €
<b>Bléré</b>	71 000 €	59 640 €	66 000 €	66 000 €
<b>Luzillé</b>	2 700 €	2 700 €	2 700 €	2 700 €
<b>Saint Martin le Beau</b>	8 750 €	8 750 €	11 100 €	9 600 €

La commission a validé cette proposition.

Le bureau des maires s'est inquiété des demandes exponentielles et refuse une hausse si importante. Compte-tenu des travaux du COPIL, des justificatifs apportés par les écoles, une nouvelle proposition est faite portant la subvention d'Athée à 21 600 €, celle de Bléré à 63 360 € et le maintien pour Luzillé et St Martin-le-Beau.

Il est demandé aux écoles d'accentuer la coopération entre elles. Le COPIL devra mettre en place, là aussi, des contrats d'objectifs clairs, permettant en particulier de stabiliser la contribution financière de la Communauté de communes, et en conséquence des communes.

Le conseil communautaire doit se prononcer sur la proposition suivante :

	Demande 2015	Proposition 2015
<b>Athée sur Cher</b>	24 060 €	21 600 €
<b>Bléré</b>	66 000 €	63 360 €
<b>Luzillé</b>	2 700 €	2 700 €
<b>Saint Martin le Beau</b>	11 100 €	9 600 €

Le conseil communautaire doit autoriser la signature de l'ensemble des éléments afférents au dossier.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention (Madame DALAUDIER), AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président à signer les pièces relatives au dossier.**

### **14. Equipements Sportifs**

#### **a. Conventions d'utilisation des équipements sportifs**

Monsieur CHERY expose :

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer pour accepter les conventions d'utilisation des équipements sportifs. Ces conventions devront impérativement être signées par les associations utilisatrices.

La convention type est jointe au dossier.

Mme la Présidente ou tout vice Président doit être autorisé à signer les conventions à intervenir entre la communauté de communes et les clubs utilisateurs des équipements sportifs.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président à signer les conventions.**

### **15. Marchés Publics**

#### **a. Siège Social**

Madame COCHIN présente :

La CAO réunie le 6 juillet 2015 a examiné plusieurs avenants aux marchés de travaux et a émis un avis favorable :

Lot	Nom du lot	Titulaire du lot	Marché initial en HT	Avenant en HT	Explications	%
7	Platrerie - isolation - Plafonds	Touraine Plaquiste	49 010,56	1 930,00	Bâti Support WC + Travaux Réfectoire	3,94%
13	Plomberie Sanitaires	SAS JLJ	9 000,00	990,00	Bâti Support WC + Travaux Réfectoire	11,00%
8	Menuiseries Intérieures Bois	Villevaudet	27 500,00	1 449,00	Changement de portes intérieures	5,27%
1	Gros Œuvre	Berneux	207 732,61	1 024,00	Ragréage - ancien garage	0,49%
				2 932,00	Remplacement enduit peinture par enduit gratté	1,41%
9	Carrelage	SRS	52 000,00	498,00	Adaptation des surfaces de carrelage pour unité de l'entrée	0,96%
10	Peinture	Sellier	42 002,60	- 2 955,00	Remplacement peinture extérieure par enduit	-7,04%
			783619,96	5 868,00		0,75%

Le conseil communautaire doit délibérer sur ces propositions qui consistent à faire quelques modifications au niveau des toilettes, de la salle du personnel.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE les modifications.**  
**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente à signer les documents nécessaires.**

#### **b. Micro crèche Francueil**

La CAO réunie le 6 juillet 2015 a examiné plusieurs avenants aux marchés de travaux et a émis un avis favorable :

Lot	Nom du lot	Titulaire du lot	Marché initial en HT	Avenant en HT	Explications	%
2	Gros Œuvre - maçonnerie	VIANO BTP	49 982,84	-	Modifications diverses	0,00%
3	Charpente Ossature Bois	Deschamps	88 198,24	2 211,82	Création et bardage d'un muret	2,51%
4	Etanchéité / couverture	Métal 37	11 833,45	854,75	Travaux sur casquette	7,22%
			415 877,02	3 066,57		0,74%

Le conseil communautaire doit délibérer sur ces propositions.

Il s'agit de modifications mineures à apporter au projet pour des ajustements liés aux réseaux électriques de la micro crèches de Francueil.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE les modifications.**  
**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente à signer les documents nécessaires.**

## **16. Equipements sportifs communaux : demandes de subventions**

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur CHERY.

### **a. Commune de Dierre**

Monsieur CHERY présente :

La commune de Dierre souhaite aménager la parcelle en face de la Mairie en créant une offre sportive. La subvention demandée est de 20 000 €.

Le dossier est joint à la convocation.

Plan de financement – Création d'une aire Sports Loisirs				
Commune de Dierre				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Travaux	187 199 €	Communauté de Communes	20 000 €	10.70%
		Contrat de Pays – Région Centre Val de Loire	59 903 €	32 %
		DETR	59 903 €	32 %
		Réserve parlementaire	9 000 €	4.80 %
		Commune de Dierre	38 393 €	20.50%
	187 199 €		187 199 €	100%

Le conseil communautaire doit délibérer sur la proposition d'octroi de subvention, et autoriser Mme la Présidente ou tout vice Président à signer les éléments relatifs au dossier.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention (Monsieur JEZY) OCTROIE la subvention et AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président à signer documents nécessaires.**

### **b. Commune de Bléré**

Monsieur CHERY présente :

La commune de Bléré sollicite une subvention de 10 000 € pour la réalisation d'un cityballe sur le site de la Gâtine. Le dossier est joint à la convocation.

Plan de financement - Terrain Multisports				
Commune de Bléré				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Travaux	46 878.50 €	Communauté de Communes	10 000,00 €	12%
Divers	16 603.17 €			
Installation	28 518.33 €	Commune de Bléré	82 000,00 €	88%
	92 000 €		92 000 €	100%

Le conseil communautaire doit délibérer sur la proposition d'octroi de subvention, et autoriser Mme la Présidente ou tout vice Président à signer les éléments relatifs au dossier.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité OCTROIE la subvention et AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président à signer documents nécessaires.**

## **17. Habitat**

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur LABARONNE.

### **a. Demande de subvention 2015 - ASHAJ**

Monsieur LABARONNE présente :

Il est proposé d'octroyer à l'ASHAJ – Association pour l'Habitat des Jeunes - une subvention de fonctionnement de 1 180 € pour l'année 2015 (somme budgétée) pour la tenue d'une permanence à Bléré.

Le plan de financement de l'action se présente ainsi :

<b>Charges</b>		<b>Produits</b>	
Fournitures administratives	98€	ASHAJ	518€
Déplacements	213€		
Frais postaux de télécommunication	108€	Subvention CCBV	1180€
Rémunération du personnel	1279€		
<b>Total des charges</b>	<b>1698€</b>	<b>Total des produits</b>	<b>1698€</b>

Cette association travaille également avec la CCBVC dans le cadre des futurs logements pour les jeunes et les logements de secours. Ce projet devrait être présenté à l'automne au conseil communautaire. Le conseil communautaire est amené à se prononcer sur l'accord de subvention.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité OCTROIE la subvention et AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président à signer documents nécessaires.**

### **18. Aires d'Accueil des Gens du voyage**

#### **a. Modification du règlement intérieur**

Monsieur LABARONNE présente :

Il est proposé de modifier le règlement intérieur des aires d'accueil afin de renforcer la scolarisation des enfants. Ainsi le règlement intérieur fera référence à une fréquentation des enfants à 4,5 jours semaines. Par ailleurs, il sera précisé dans le règlement que les voyageurs disposent d'un bac affecté par emplacement.

La proposition de modification est jointe à la convocation. Le conseil doit en délibérer.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE la modification du règlement intérieur.**

### **19. Syndicat intercommunal de Bléré Val de Cher**

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur LOUAULT.

#### **a. Intervention de Monsieur LOUAULT**

Monsieur LOUAULT, Vice Président de la CCBVC en charge de la prospective, et Président du Syndicat Intercommunal de Bléré val de Cher fait un point sur le dossier du rapprochement des deux entités au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **20. Syndicat mixte SCOT ABC**

#### **a. Changements de délégués**

Le conseil municipal de Luzillé a délibéré récemment en vue de solliciter le remplacement de ses délégués au Syndicat mixte du SCOT ABC. Ainsi, il propose d'inverser ses délégués : Monsieur Jacky GAUVIN deviendrait suppléant et serait remplacé par Monsieur Jean marc BELORGEY qui deviendrait titulaire.

Le conseil communautaire doit délibérer sur cette proposition qui sera notifié au Président du Syndicat mixte.

Pour information, les délégués au SCOT ABC seraient désormais :

<b>Commune (pour info)</b>	<b>NOM Prénom Titulaires (14)</b>	<b>NOM Prénom Suppléants (14)</b>
<b>ATHEE SUR CHER</b>	Pierrette AVENET	Marie BAUDRIER
<b>BLERE</b>		
<b>CERE LA RONDE</b>	Philippe CAUBEL	Olivier ARNOLD
<b>CHENONCEAUX</b>	Maryse COUILLARD	Sébastien HILLAIRET
<b>CHISSEAUX</b>	Franck AUGIAS	Annie BECHON
<b>CIGOGNE</b>	Jean-Jacques de SMET	Vincent LOUAULT
<b>CIVRAY DE TOURAINE</b>	Fanny HERMANGE	Monica VISINONI

<b>COURCAY</b>	Béatrice BOYER	David VERRIER
<b>DIERRE</b>	Sophie KOENIG	Christophe SIMON
<b>EPEIGNE LES BOIS</b>	Michel MERGOT	Christian PERCEVAULT
<b>FRANCUEIL</b>	Marie Laure BROEDERS	Séverine MARQUENTIN
<b>LA CROIX EN TOURAINE</b>	Jocelyne COCHIN	Jean Pierre BOIVIN
<b>LUZILLE</b>	Jean Marc BELORGEY	Jacky GAUVIN
<b>SAINT MARTIN LE BEAU</b>	Jean Marie LAVAT	Jean Michel UHART
<b>SUBLAINES</b>	Christian FOUASSIER	Jérôme JARRY

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention (Monsieur GAUVIN) ACCEPTE le changement de délégués.

#### **21. Commissions et Comités**

- a. **Culture & Sport le 27 mai 2015**
- b. **Aménagement de l'Espace le 17 juin 2015**
- c. **Planning des équipements sportifs le 23 juin 2015**
- d. **Planning de natation scolaire le 29 juin 2015**
- e. **Affaires Economiques et Tourisme du 29 juin 2015**
- f. **COFIL Projet Educatif territorial du 29 juin 2015**
- g. **Prospective du 30 juin 2015**
- h. **COFIL Ecoles de Musique du 2 juillet 2015**
- i. **Services à la population du 2 juillet 2015**
- j. **Culture & Sport du 2 juillet 2015**
- k. **Habitat cadre de Vie Gens du Voyage du 6 juillet 2015**

Les comptes rendus des commissions sont joints aux dossiers des élus. Ils font l'objet d'une simple information et ne font pas l'objet d'un vote.

#### **22. Questions Diverses**

Séance levée à 20h05

La Présidente,  
Jocelyne COCHIN

Les Elus Communautaires